



ADDITIF N° 000001 /A/RN/CRN/SG/DAG/SDBM/SM/2025

A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 000022/AONO/RN/CRN/SG/DAG/SDBM/SM/2025 DU 10 JUIN 2025 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DE QUATRE (04) ATELIERS DE MAÇONNERIE ET GENIE CIVIL (MACO/F4), D'ELECTRICITE ET EQUIPEMENT/ELECTROTECHNIQUE, D'INDUSTRIE D'HABILLEMENT/COUTURE SUR MESURE (IH/COME), ET DE FROID ET CLIMATISATION (FRCLL) ET LA CONSTRUCTION D'UN (01) FORAGE A POMPE A ENERGIE SOLAIRE AVEC CHATEAU D'EAU D'UNE CAPACITE DE 5M3 *2 (10M3) Y COMPRIS L'INSTALLATION ET RACCORDEMENT DU FORAGE EXISTANT AU LYCEE TECHNIQUE DE LAGDO, ARRONDISSEMENT DE LAGDO, DEPARTEMENT DE LA BENOUÉ, REGION DU NORD.

Références de l'AAO et du DAO	AU LIEU DE :	LIRE PLUTOT :
Paragraphe6 de l'AAO	Les offres devront être remises au service des marchés du Conseil Régional du Nord, sise au 1 ^{er} étage de l'immeuble abritant la Délégation Régionale de l'Education de Base du Nord, Porte 103 au plus tard le 10 Juillet 2025 à 10 heures précise. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera rejetée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires dument mandatés au lieu du dépôt susmentionné, le 10 Juillet 2025 à 11 heures précise.	Les offres devront être remises au service des marchés du Conseil Régional du Nord, sise au 1 ^{er} étage de l'immeuble abritant la Délégation Régionale de l'Education de Base du Nord, Porte 103 au plus tard le 11 Juillet 2025 à 11 heures précise. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera rejetée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires dument mandatés au lieu du dépôt susmentionné, le 11 Juillet 2025 à 12 heures précise.
Paragraphe9 de l'AAO	Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au service des marchés du Conseil Régional du Nord, sise au 1er étage de l'immeuble abritant la Délégation Régionale de l'Education de Base du Nord, Porte 103 ; Boîte Postale : 1623 Garoua, Tél : +237 690 903 643 / 672 777 677	Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au service des marchés du Conseil Régional du Nord, sise au 1er étage de l'immeuble abritant la Délégation Régionale de l'Education de Base du Nord, Porte 103 ou à l'Unité de Coordination Régional du PROLOG sise au plateau derrière la Délégation Régional des Transports ; Email : abrahamedjoh20@minddevel.gov.cm
IS 7.1 de la Section II DAO	Aux seules fins d' <u>obtention d'éclaircissements</u> , l'adresse du Maître d'Ouvrage est la suivante : Attention du : Président du Conseil Régional du Nord, Boîte Postale : 1623 Garoua, Tél : +237 690 903 643 / 672 777 677, 655 82 28 43	Aux seules fins d' <u>obtention d'éclaircissements</u> , l'adresse du Maître d'Ouvrage est la suivante : Attention du : Président du Conseil Régional du Nord, Boîte Postale : 1623 Garoua, Tél : +237 690 903 643 / 672 777 677, 655 82 28 43 ou à l'UCR du PROLOG ; Email : abrahamedjoh20@minddevel.gov.cm

IS 7.4 de la Section II DAO	<p>Une réunion préparatoire aura lieu à :</p> <p>Lieu : Salle de réunion du Conseil Régional du Nord, sis à Garoua</p> <p>Date : 25 Juin 2025</p> <p>Heure : 09 heures (heures locales).</p> <p>NB : Tous les soumissionnaires désireux de participer à cette réunion préparatoire, sont tenus de s'y présenter munis de leur attestation de visite de site.</p>	<p>Une réunion préparatoire aura lieu à :</p> <p>Lieu : Salle de conférence de l'hôtel Tour d'Argent, sis à Garoua au quartier Yalwa.</p> <p>Date : 04 Juillet 2025</p> <p>Heure : 09 heures (heures locales).</p> <p>NB : Tous les soumissionnaires désireux de participer à cette réunion préparatoire, sont tenus de s'y présenter munis de leur attestation de visite de site.</p>
IS 22.1 de la Section II DAO	<p>Aux seules fins de <u>remise des Offres</u> l'adresse du Maître d'Ouvrage est la suivante :</p> <p>Attention : Président du Conseil Régional du Nord</p> <p>Adresse : Conseil Régional du Nord</p> <p>Étage/Numéro de bureau : 1^{er} étage de l'immeuble abritant la Délégation Régionale de l'Education de Base du Nord, Porte 103</p> <p>Ville : Garoua</p> <p>Code postal : 1623 Garoua</p> <p>Pays : Cameroun</p> <p>La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes :</p> <p>Date : 10 Juillet 2025</p> <p>Heure : 10 heures</p> <p>Le soumissionnaire n'aura pas l'option de soumettre son offre par voie électronique.</p>	<p>Aux seules fins de <u>remise des Offres</u> l'adresse du Maître d'Ouvrage est la suivante :</p> <p>Attention : Président du Conseil Régional du Nord</p> <p>Adresse : Conseil Régional du Nord</p> <p>Étage/Numéro de bureau : 1^{er} étage de l'immeuble abritant la Délégation Régionale de l'Education de Base du Nord, Porte 103</p> <p>Ville : Garoua</p> <p>Code postal : 1623 Garoua</p> <p>Pays : Cameroun</p> <p>La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes :</p> <p>Date : 11 Juillet 2025</p> <p>Heure : 11 heures</p> <p>Le soumissionnaire n'aura pas l'option de soumettre son offre par voie électronique.</p>
IS 25.1 de la Section II DAO	<p>L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse suivante :</p> <p>Adresse : salle de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Région du Nord</p> <p>Étage/Numéro de bureau : Commission de Passation des Marché siège au 1^{er} étage de l'immeuble abritant la Délégation Régionale de l'Education de Base du Nord, Porte 103</p> <p>Ville : Garoua</p> <p>Code postal : 1623 Garoua</p> <p>Pays : Cameroun</p> <p>Date : 10 Juillet 2025</p> <p>Heure : 11 heures</p>	<p>L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse suivante :</p> <p>Adresse : salle de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Région du Nord</p> <p>Étage/Numéro de bureau : Commission de Passation des Marché siège au 1^{er} étage de l'immeuble abritant la Délégation Régionale de l'Education de Base du Nord, Porte 103</p> <p>Ville : Garoua</p> <p>Code postal : 1623 Garoua</p> <p>Pays : Cameroun</p> <p>Date : 11 Juillet 2025</p> <p>Heure : 12 heures</p>

Le reste sans changement.

Fait à Garoua, le 02 JUIL 2025

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

